

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents  
au Conseil Syndical

52 51 45

**Date de la convocation :**

08/04/2026

**Date d'affichage**

08/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DE  
DU COMITE SYNDICAL DU S  
SEURRE VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 021-252107917-20260417-2026\_11-DE

S DELIBERATIONS S<sup>2</sup>LO  
SYNDICAT DES EAUX

## Séance du vendredi 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DUBIEF, Président.

### Présents :

Dominique CAIRE – Jean-Jacques NICOT – Pascale CATHELAIN – Yves REBILLARD – Claudine MONIN-BAROILLE – Jean-Baptiste BONNARDOT – Jean-Luc FAUDOT – Christian ANGONNET – Jean-Christophe GUITTON – Sébastien THEVENIN – François VANDENBROUCKE – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Lionel BANDI – Pascal CHENIER – Jacques PUCHAUX – Gilles MASSOT – Sébastien NOELLAT - Fabrice BRACQUEMOND - - Bernadette REVERCHON – Jean DAZY – Pascal MARCHAND – Joëlle DUFOUR – Pascal JEANNIARD - Céline GILARDET-ALOIZOS – Florian LORY – Anne ROSENBLATT-PETIT JEAN - Jean-Paul CHAPUIS – Elodie SANDE - Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Corrine MICHEA – Martine DECHAUD – Jérôme COMBEAU – Henri MAUCHAMP – Cécile NICHELINI - Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Sébastien DELACOUR – Nicolas GAUTHRON - Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Rachel BARBIER – Isabelle TAULIN – Emile BERBEN

S'étaient excusés : Mme Emilie FOND (pouvoir à M. THEVENIN) - Matthieu MICHAUD (pouvoir à Mme GILARDET) – Hervé LEVEQUE (pouvoir à M. LEVEQUE)

Etaient absents : Frédéric PERRIN – Romain FEVRE — Jean-Michel VERPAUX

N° 11/2026

Secrétaire de séance : Rachel BARBIER

### OBJET : Election du Troisième Vice-Président

Considérant la délibération 08/2026 fixant le nombre de Vice-Présidents à 3 ;  
Considérant que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président,

Le Président du Syndicat des Eaux interroge l'assemblée sur les candidats au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président. Deux délégués présentent leur candidature : Monsieur Alain BECQUART et Monsieur Pascal CHENIER. Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret. Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement :

- Nombre de votants : 48
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Soit suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue requise : 24
  - o Alain BECQUART : 34 voix, élu à la majorité absolue
  - o Pascal CHENIER : 13 voix, non élu

Monsieur BECQUART est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat des Eaux à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour.

LE CONSEIL, après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin :

- **PROCLAME** Monsieur Alain BECQUART 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat des Eaux et le déclare installé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme, le 17 avril 2026  
Le Président, Jack DUBIEF